



**CER**  
C'EST RÉUSSIR

**550**  
ÉCOLES DE  
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

## CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Recyclage / Confirmé

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements  
39 Formations  
1 700 voitures  
200 000 élèves formés  
2 000 professionnels  
60 poids lourds  
450 véhicules 2 roues

Tél : 04 66 88 69 87

[richard.saintmichel@cer-lopezformation.com](mailto:richard.saintmichel@cer-lopezformation.com)

### DUREE DE LA FORMATION

- 14 heures
- Horaires de la formation : à définir

### LIEU DE LA FORMATION :

En INTER ou en INTRA

DATE(S) : nous consulter

TARIF : nous consulter

**Réf : BTP1-1-008**

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la conduite d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté
- Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique, en respectant une marge de productivité
- Assurer la maintenance de premier niveau du chariot élévateur et de ses équipements
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Obtenir le permis chariot élévateur – CACES® R489 – dans la catégorie concernée
- Le candidat devra savoir gérer son stress et utiliser un chariot en autonomie.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### La réglementation et les textes de la sécurité sociale (7 heures) :

- Connaître les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
  - Inspection du travail
  - Service prévention des CRAM
  - Médecine du travail
  - Contrôle technique
- Connaître les responsabilités pénales encourues par le conducteur de chariot élévateur mettant en jeu sa sécurité et/ou celle d'autrui
- Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur
- Connaître les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires
- Connaître les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers.
- Classification et technologie
- Connaître les principaux éléments du chariot élévateur
- Connaître les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse ?) et leur influence sur la distance de freinage du chariot élévateur
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance d'un chariot élévateur



## **CACES® R489 – Chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Recyclage / Confirmé**

### **Sécurité du conducteur de chariot élévateur :**

- Étude statistique des accidents graves survenus avec les chariots élévateurs
- Dispositifs de protection du conducteur dont est équipé le chariot élévateur
- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière
- Appréhender les risques liés à la mise en œuvre des différents carburants et des équipements électriques dont est doté le chariot élévateur
- Connaître les produits dangereux par leurs étiquettes et les réserves liés à leur maintenance
- Connaître le bon usage des informations contenues dans un plan de circulation
- Connaître les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes

### **Test / Évaluation (7 heures) :**

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégorie(s) visée(s)

### **Synthèse générale avec les candidats**

*La détention d'un CACES® R.489 atteste uniquement que le salarié dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie de chariots à conducteur porté concernée. Cette aptitude à la conduite en sécurité ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle, elle est la reconnaissance de la maîtrise des problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur de chariot de maintenance, tant sur le plan théorique que pratique.*

### **PUBLIC**

- Tout public expérimenté et/ou titulaire d'un CACES R489 dans la(es) catégorie(s) concernées, depuis – de 5 ans

### **PRE-REQUIS**

- Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés)

### **ACCESSIBILITE**

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

**DELAIS D'ACCES** : 1 semaine à 3 mois selon le financement.  
Pour plus d'information, merci de nous consulter.



## CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Recyclage / Confirmé

### ENCADREMENT

- Nos formateurs ont plus de 25 ans, sont titulaires des CACES® R389, ont suivi, préalablement à l'exercice de leurs fonctions, les formations nécessaires pour assurer les formations obligatoires dans de bonnes conditions, notamment en matière de pédagogie.
- Nos testeurs :
  - sont titulaires des CACES® R489
  - maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.
  - sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

### EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait au test théorique et pratique
- Modalités d'évaluation : Un candidat en réussite à l'examen, aura validé ses savoir être (gestion du stress, autonomie, ponctualité et assiduité). Un candidat en échec à l'examen sera évalué sur ses savoir être pour obtenir son attestation.
- Conditions de présentation à l'examen : Ponctualité et assiduité seront deux conditions complémentaires à respecter.

### RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.

### SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R489 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R489 est valable 5 ans et par catégorie concernée.